

# Conjoncture dans l'industrie agro-alimentaire

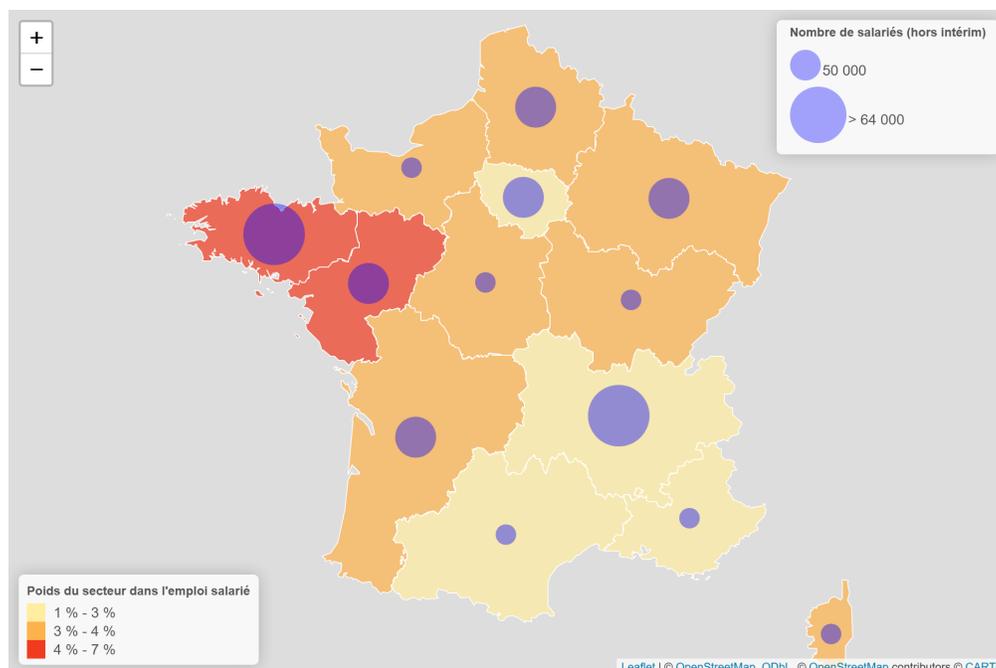
Juillet 2025

Fin 2024, l'activité a globalement augmenté dans l'industrie agroalimentaire. Dans son sillage, l'emploi salarié permanent continue de progresser au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 dans la région : +0,2 % sur un trimestre et +1,2 % en un an. L'emploi intérimaire augmente plus vigoureusement : +0,4 % par rapport au trimestre précédent et +7,5 % sur un an. Sur l'ensemble de l'année 2024, les embauches de salariés (hors intérimaires) se situent à un niveau élevé comme en 2023. Le contrat à durée indéterminée représente 39 % des embauches, soit 5 points de moins qu'au niveau national. Les 50 ans et plus représentent 17 % des embauches sur l'année. Cette part est plus élevée qu'en moyenne dans l'ensemble des secteurs d'activité et elle progresse d'un point en deux ans. Dans le même temps, le nombre de départs du secteur est à un niveau comparable à 2023 et il est légèrement inférieur aux embauches. À l'instar de l'ensemble des secteurs d'activité, les démissions sont le premier motif de rupture de contrat mais leur part est nettement inférieure. Il y a en revanche davantage de sorties pour licenciements non économiques. Concernant le commerce extérieur, les exportations augmentent vigoureusement en 2024 par rapport à l'année précédente et leur montant est nettement supérieur à celui des importations.

## Présentation du secteur

Avec 4 % de personnes salariées dans l'industrie agroalimentaire, la Bourgogne-Franche-Comté se situe **au septième rang des régions françaises**.

Carte 1 | Poids du secteur dans la région comparativement au niveau national



Source : Urssaf/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires : premier secteur employeur

En 2023, 10 987 salariés travaillent dans le secteur "Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires", soit **44 %** des personnes employées dans l'industrie agroalimentaire.

Tableau 1 | L'emploi salarié par secteur détaillé

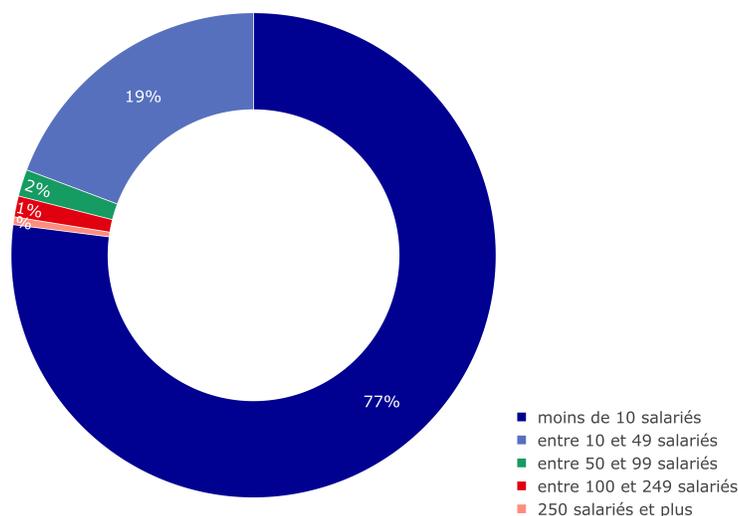
Secteur d'activité détaillé	Effectifs salariés en 2023	Part des effectifs dans le secteur (en %)
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	10987	44
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	4449	18
Fabrication de produits laitiers	3559	14
Fabrication d'autres produits alimentaires	2693	11
Fabrication de boissons	1731	7
Fabrication d'aliments pour animaux	694	3
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	529	2
Transformation et conservation de fruits et légumes	245	1
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	152	1
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	12	0

Source : Urssaf/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## Les établissements employeurs

En 2023, **2 506 établissements** dans l'industrie agroalimentaire se situent en Bourgogne-Franche-Comté. Dans la région, **1 930 établissements** emploient moins de 10 salariés. Ils représentent **23 %** de l'emploi salarié du secteur. La prédominance des établissements de moins de 10 salariés s'explique en grande partie par la forte présence de boulangeries artisanales.

Graph 1 | Taille des établissements



Source : Insee, Flores 2023/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Tableau 2 | Top 10 des établissements employeurs**

	Département	Tranche d'effectifs	Secteur d'activité
GROUPE BIGARD	71	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
TRADIVAL	89	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
LDC BOURGOGNE	71	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
DUC	89	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
SOCIETE ANDRE BAZIN	70	250 salariés et plus	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
EURIAL ULTRA FRAIS	89	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
FROMAGERIES BEL PRODUCTION FRANCE	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers
SOCIETE FROMAGERE DE LONS LE SAUNIER	39	250 salariés et plus	Fabrication de produits laitiers

Source : Insee, Flores 2023/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

## Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires : premier secteur en nombre d'établissements

Avec 1 665 établissements, le secteur "Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires" représente **66 %** des établissements dans l'industrie agroalimentaire en 2023.

**Tableau 3 | Les établissements par secteur détaillé**

Secteur d'activité détaillé	Nombre d'établissements	Part des établissements dans le secteur (en %)
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	1665	66.4
Fabrication de produits laitiers	217	8.7
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	214	8.5
Fabrication de boissons	191	7.6
Fabrication d'autres produits alimentaires	119	4.7
Fabrication d'aliments pour animaux	37	1.5
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	34	1.4
Transformation et conservation de fruits et légumes	13	0.5
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	8	0.3
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	8	0.3

Source : Insee, Flores 2023/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

## L'emploi dans l'industrie agroalimentaire

### 25 490 salariés permanents et 2 883 intérimaires travaillent dans l'industrie agroalimentaire

En Bourgogne-Franche-Comté, **25 490 salariés** travaillent dans l'industrie agroalimentaire au 4e trimestre 2024. À ces salariés permanents s'ajoutent **2 883 intérimaires** qui travaillent dans le secteur. Le nombre de salariés est le plus élevé en Saône-et-Loire (5 358). La part de salariés travaillant dans l'industrie agroalimentaire est la plus importante dans le Jura (4 %).

Tableau 4 | Chiffres clés sur l'emploi dans le secteur de l'industrie agroalimentaire

4e trimestre 2024

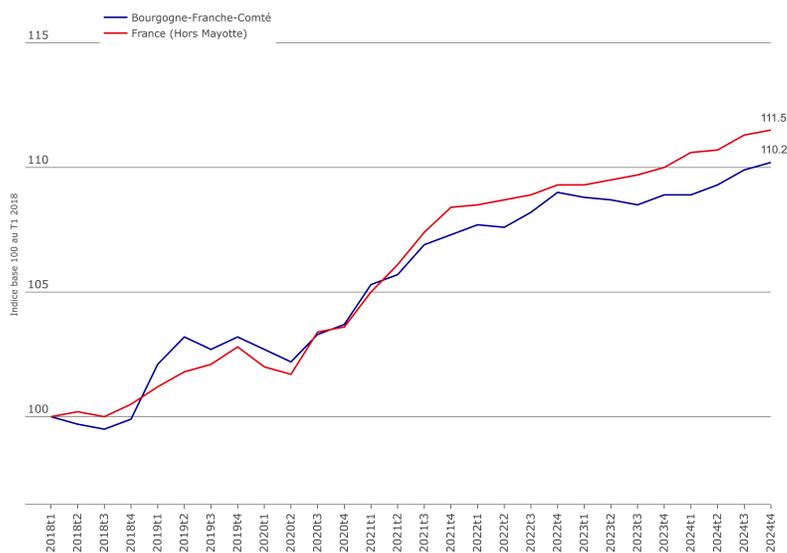
	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire			Emploi total		
	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)	Effectifs	évolution trimestrielle (en %)	évolution annuelle (en %)
France (Hors Mayotte)	593 131	0,2	1,4	58 500	-1,1	3,6	651 631	0,1	1,5
Bourgogne-Franche-Comté	25 490	0,2	1,2	2 883	0,4	7,5	28 373	0,2	1,8
Côte-d'Or	5 236	0,5	3,1	364	16,9	32,4	5 600	1,4	4,6
Doubs	4 785	0,3	2,2	437	-5,9	2,9	5 222	-0,3	2,2
Haute-Saône	1 892	-0,2	1,9	125	-13,6	9,9	2 017	-1,1	2,4
Jura	3 450	-0,2	0,7	469	6,8	16,3	3 919	0,6	2,4
Nièvre	1 048	1,6	2,4	135	4,7	13,1	1 183	2,0	3,5
Saône-et-Loire	5 358	-1,0	-1,5	714	-1,8	0,7	6 072	-1,1	-1,2
Territoire de Belfort	540	2,5	1,7	15	-7,4	32,7	555	2,1	2,3
Yonne	3 181	1,6	0,9	623	-2,3	-0,3	3 804	0,9	0,7

Source : Urssaf/traitement SESE Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## L'évolution de l'emploi dans l'industrie agroalimentaire

Au 4e trimestre 2024, **l'emploi salarié augmente dans la région** et il progresse en France (0,2 %) (cf. tableau 4 et graph 2). Sur un an, l'emploi salarié est en forte hausse dans la région. L'évolution trimestrielle de l'emploi salarié permanent se situe entre -1,0 % en Saône-et-Loire et 2,5 % dans le Territoire de Belfort.

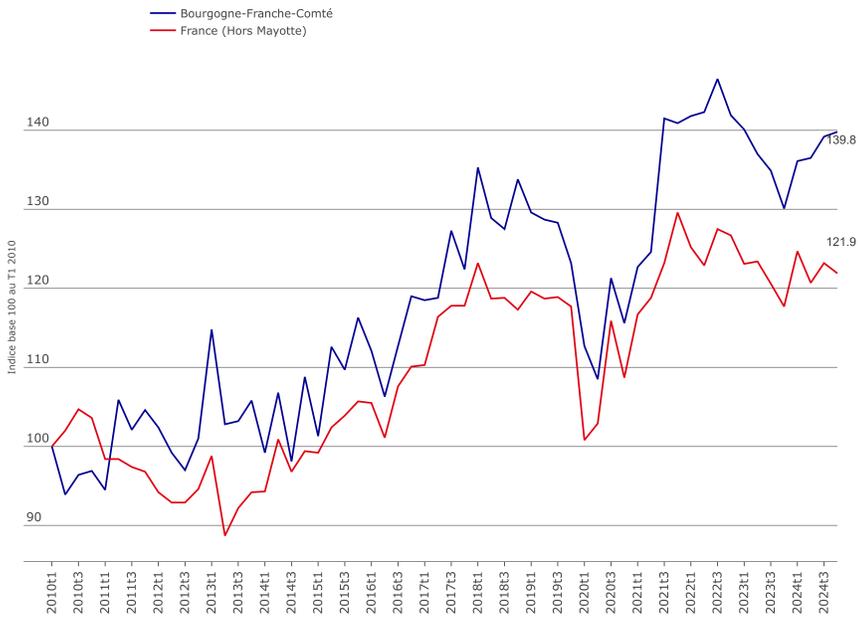
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié sur long terme



Source : Urssaf/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture :** En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de salariés permanents dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 10,2 % entre le 1er trimestre 2018 et le 4e trimestre 2024 (11,5 % au niveau national).

### Graph 3 | Evolution du recours à l'intérim sur long terme



Sources : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

**Lecture :** En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires dans l'industrie agroalimentaire a augmenté de 39,8 % entre le 1er trimestre 2010 et le 4e trimestre 2024 (21,9 % au niveau national).

# Le recours à l'activité partielle

Les informations sur le **recours à l'activité partielle** ont un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

- Ce dispositif vise à éviter les licenciements économiques (**protection de l'emploi**) et à adapter les heures travaillées aux variations de l'activité des entreprises (**flexibilité du travail**). Le suivi de la consommation d'activité partielle permet de quantifier les effets de ces variations d'activité sur l'emploi, ce qui vient enrichir les constats qui peuvent être faits sous l'angle de l'emploi.
- Les **autorisations d'activité partielle** permettent d'avoir une **vision prospective** sur la santé économique des entreprises car elles traduisent les anticipations des employeurs sur l'activité à venir. Lorsque les établissements d'un secteur d'activité rencontrent des difficultés, les autorisations d'activité partielle progressent. Quand la situation s'améliore, elles diminuent.

## Suivi de la consommation d'activité partielle

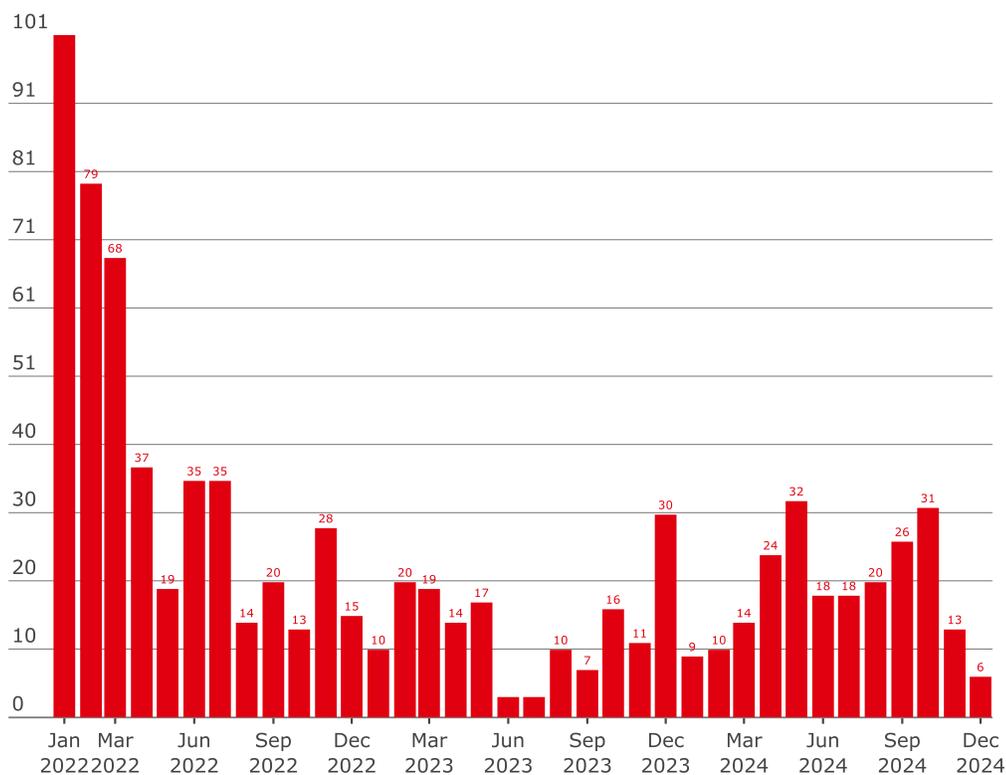
### Guide de lecture

Un recours important au dispositif se traduit par :

- Une **augmentation** du nombre de **salariés indemnisés** au titre de l'activité partielle.
- Une **part significative de salariés indemnisés** au moins égale à ce que représente le secteur dans la région.
- Une augmentation du **taux de consommation** rapport entre heures consommées/ heures autorisées.

Au 4e trimestre 2024, le recours à l'activité partielle est inférieur à celui enregistré au 3e trimestre 2024. D'après les données provisoires, le nombre de salariés indemnisés diminuerait. En moyenne, chaque mois, **17 salariés** auraient été placés en activité partielle pour un total de **3 523 heures** indemnisées (soit environ **9 emplois** en équivalent temps plein).

**Graph 4 | Salariés indemnisés au titre de l'activité partielle**



Source : DGEFP-DARES, demandes indemnités SI APART/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture :** Au mois de décembre 2024, **6 salariés** de l'industrie agroalimentaire ont été indemnisés au titre de l'activité partielle.

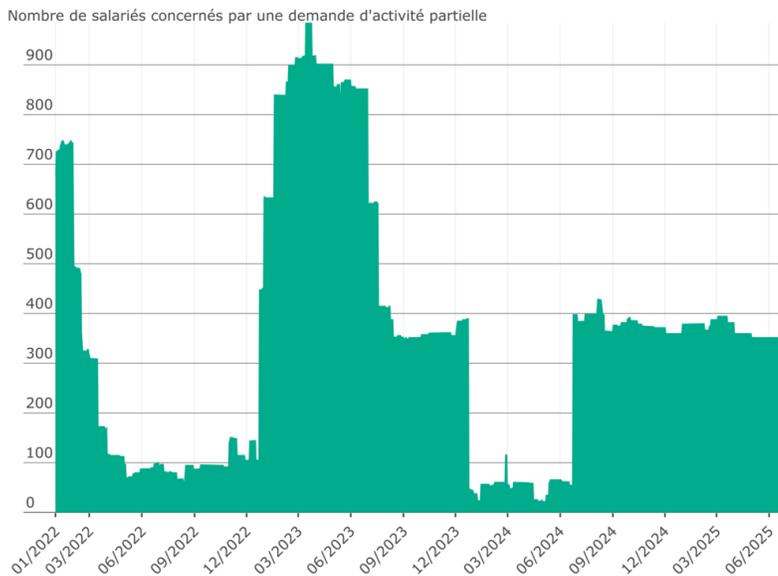
## Le recours au dispositif dans les prochains mois

 Guide de lecture

Des **prévisions moins favorables** de l'activité économique se traduisent par :

- Une **augmentation du nombre de salariés autorisés** dans les prochains mois.

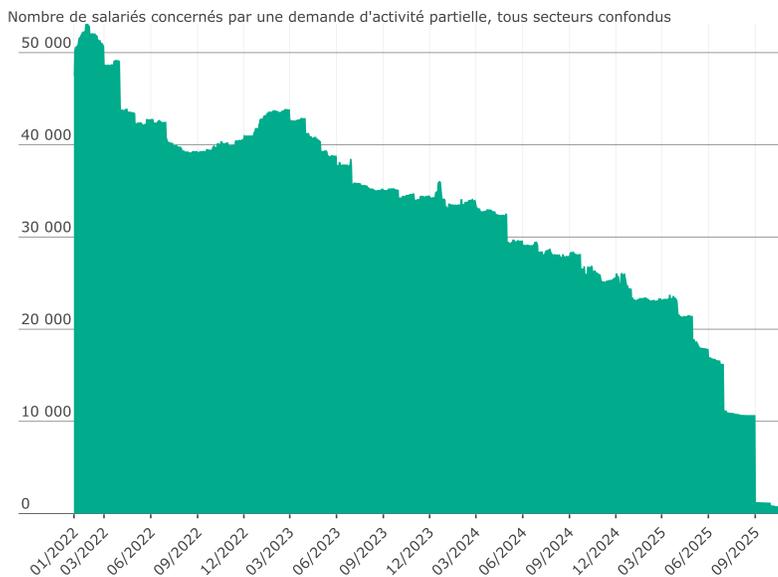
**Graph 5 | Autorisation d'activité partielle dans l'industrie agroalimentaire**



Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture** : Au 30 juin 2025, **8** salariés travaillant dans le secteur l'industrie agroalimentaire sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction). \*Avertissement\* : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer in fine inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. Seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. (cf. **graph 4**).

**Graph 6 | ... tous secteurs confondus**



Source : DGEFP-DARES, données administratives SI APART/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture** : Au 30 juin 2025, en Bourgogne-Franche-Comté, **16 160** salariés sont concernés par une demande d'activité partielle (dossier validé ou en cours d'instruction).

## Les mouvements de main-d'oeuvre

Les indicateurs de **mouvements de main-d'oeuvre** rendent compte du besoin en emploi des entreprises :

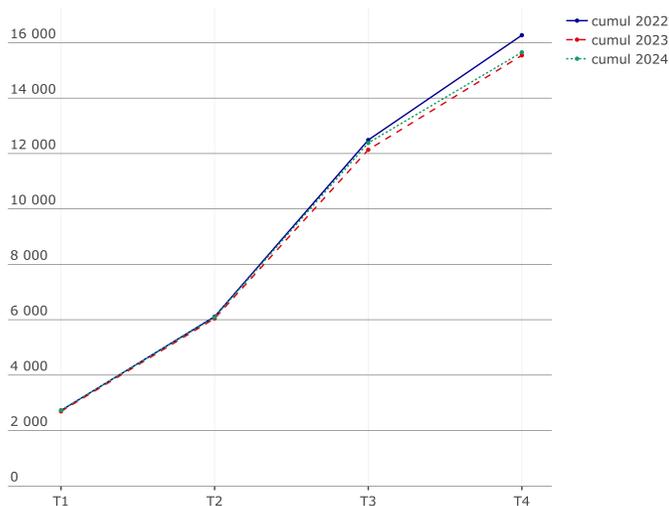
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

**Champ de l'étude** : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

## Les volumes d'embauches

En 2024, près de **15 656 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, 111 de plus qu'en 2023. Les embauches sont moins nombreuses qu'en 2022 où environ 16 272 contrats avaient été signés.

**Graph 7 | Evolution des embauches (CDD, CDI) en cumul depuis le début d'année**



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture** : En 2024, **15 656** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans l'industrie agroalimentaire.

## Evolution des embauches en CDI

### Guide de lecture

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

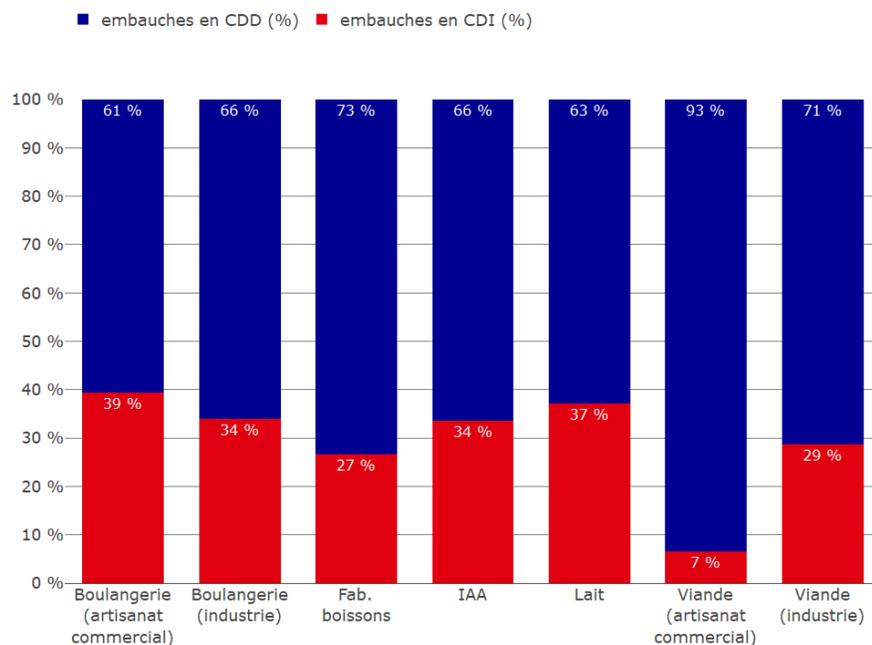
- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- Existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, les embauches en CDI sont en-deçà de leur niveau de 2022. En 2024, 5 272 CDI ont été signés contre près de 5 510 en 2022. Les embauches en CDD sont également en-deçà à leur niveau 2022. La part des CDI dans les embauches reste stable entre 2022 et 2024.

Les **embauches en CDI** sont **minoritaires** dans les établissements de "fabrication de boissons". Entre 2022 et 2024, les embauches en CDI reculent. **La part des CDI** reste stable et s'élève à **39 % des recrutements** en 2024.

Dans le secteur "industries alimentaires", **la part des CDI** parmi les recrutements en 2024 est de **29 %** contre 26 % en 2022. Les **embauches en CDI** restent **minoritaires** mais augmentent par rapport à 2022.

## Graph 8 | Volume et part de CDI parmi les embauches en 2024



Source : DARES-MMO/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture :** En 2024, 5 272 CDI ont été signés dans l'industrie agroalimentaire, soit 34 % des embauches (34 % en 2022).

## Un recours plus marqué au CDI

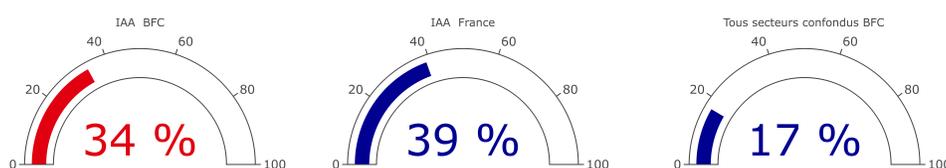
### Guide de lecture

Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans le secteur ?
- Dans la région plus qu'ailleurs ?

En 2024, 34 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI contre 17 % en moyenne dans la région.

## Graph 9 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale



## Principaux métiers recrutés en 2024

Tableau 5 | Métiers recrutés (Top 5)

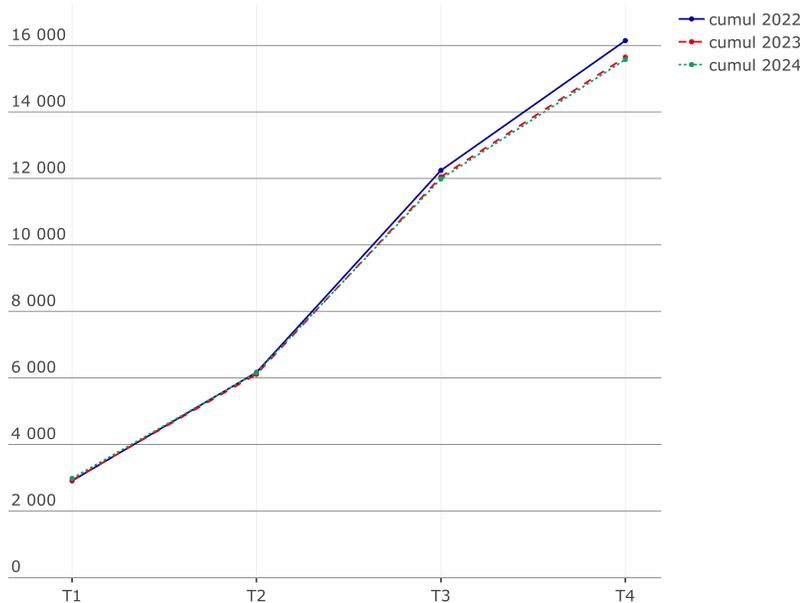
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2024	Part (en %)	Part 2022 (en %)
R1Z60 : Vendeurs en produits alimentaires	3575	25	22
S0Z42 : Boulangers, pâtisseries	1981	14	11
E0Z21 : Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	1552	11	12
S0Z40 : Bouchers	895	6	6
S2Z61 : Serveurs de cafés restaurants	812	6	5

Source : DARES-MMO/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

## Les départs de salariés

En 2024, environ **15 580 salariés** ont quitté le secteur de l'industrie agroalimentaire, 69 de plus qu'en 2023. Ces départs sont **moins nombreux** qu'en 2022 où le secteur enregistrait **16 147 départs**.

Graph 10 | Evolution des sorties (CDD et CDI) en cumul depuis le 01/01



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

**Lecture :** En 2024, le secteur de l'industrie agroalimentaire enregistre **15 580 départs**.

## Les ruptures de contrat et fins de CDD

### Guide de lecture

Objectifs des indicateurs proposés :

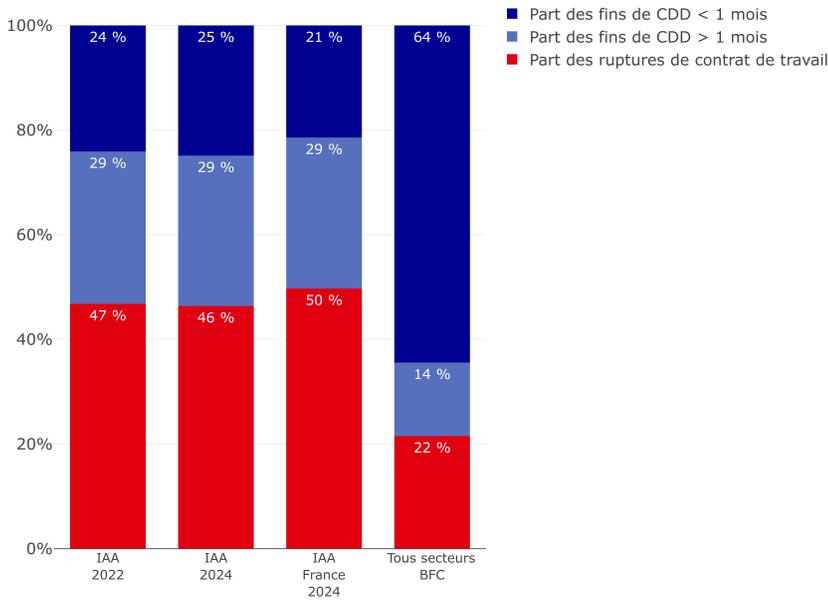
- combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable**?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieur à 1 mois augmente-t-elle?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il?

Dans l'industrie agroalimentaire, la majorité des départs des salariés en 2024 fait suite à une fin de CDD. Le recours au CDD est plus important comparativement à 2022 et leur durée s'est réduite : la part des CDD < 1 mois parmi ceux arrivés à terme ayant augmenté.

Dans le secteur "industries alimentaires", le recours au CDD s'accroît et leur durée est plus courte.

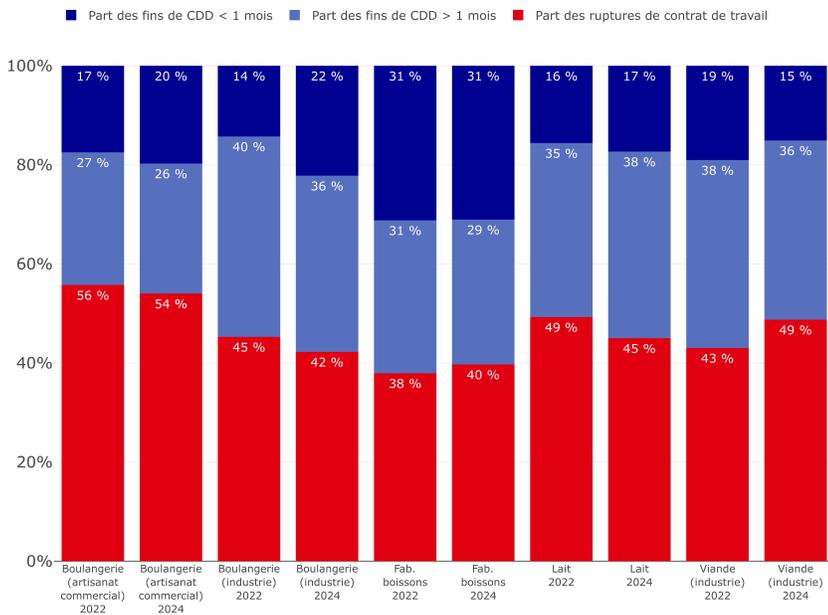
Les CDD < 1 mois parmi les CDD arrivés à terme tendent à moins dans le secteur " fabrication de boissons ". Le recours au CDD recule et leur durée s'est allongée.

Graph 11 | Rupture de contrat de travail et fins de CDD



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Graph 12 | Comparaison avec la moyenne nationale et régionale



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## Les motifs de rupture de contrat de travail

### Guide de lecture

Objectifs des indicateurs proposés :

- Le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans le secteur depuis 2022 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- Les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2022 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

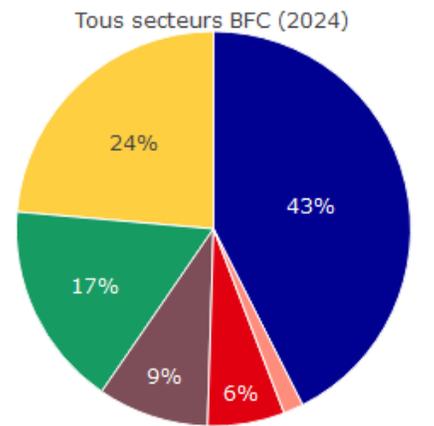
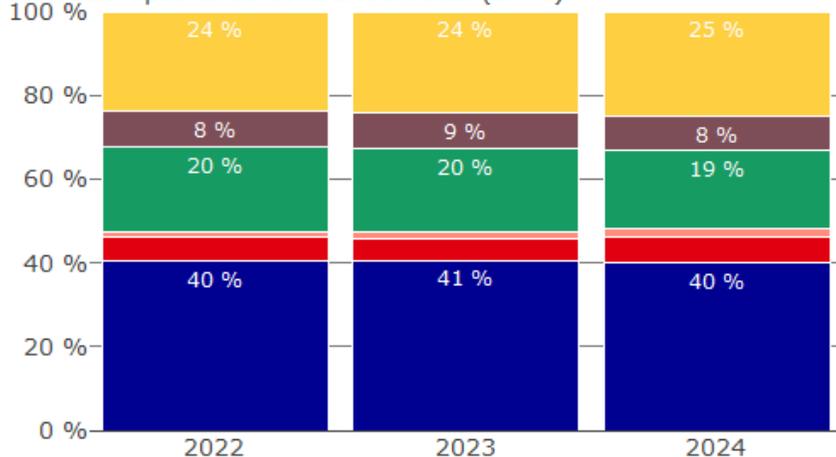
Les ruptures de contrats de travail s'élevèrent à 7 226 et représentent 46 % des sorties enregistrées dans le secteur en 2024. (cf. graph 11)

Les départs faisant suite à une démission forment le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont moins fréquents dans le secteur de l'industrie agroalimentaire par rapport à la moyenne régionale, tous secteurs confondus.

Les départs faisant suite à une fin de période d'essai ou un autre motif représentent le **deuxième motif** de rupture de contrat et sont aussi fréquents dans le secteur de l'industrie agroalimentaire.

Graph 13 | Motifs des ruptures de contrat de travail (1er semestre)

Motifs des ruptures de contrat de travail (en %)



- démission
- retraite
- licenciement économique
- licenciement non économique
- rupture conventionnelle
- autre motif (fin de période d'essai, autre)

Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

## Focus sur les mouvements de main-d'oeuvre en 2024

Les focus ci-dessous permettent d'éclairer notamment les problématiques suivantes :

- Quelle est la **part de jeunes parmi les embauches** comparativement à ce qu'ils représentent dans l'emploi du secteur ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Les jeunes **signent-ils plus souvent un CDI** dans le secteur par rapport à ce que l'on observe en moyenne tous secteurs confondus ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- Le secteur recrute-t-il essentiellement des postes qualifiés / non qualifiés ?
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus nombreux à quitter le secteur qu'à y entrer ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.
- Les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus souvent recrutés en CDI ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.

### Focus sur les jeunes



19 % des salariés du secteur ont moins de 25 ans.{{source : Insee, recensement de la population 2021}}

### Embauches

7 500 entrées

### Départs

7 060 sorties



soit 48 % des entrées  
( 0 pt(s) depuis 2022)  
24 % ont signé un CDI  
(contre 17 % des jeunes nouvellement  
embauchés tous secteurs confondus)

soit 45 % des sorties  
( -1 pt(s) depuis 2022)  
26 % occupaient un CDD < à 1 mois  
parmi les ruptures de contrat : 38 % ont démissionné  
(contre 43 % des jeunes tous secteurs confondus).

## Focus sur les seniors



26 % des salariés du secteur ont 50 ans ou plus. \ \$ \$ {(source : Insee, recensement de la population 2021)}

### Embauches

2 584 entrées

### Départs

3 181 sorties



soit 17 % des entrées  
(+ 1 pt(s) depuis 2022)  
27 % ont signé un CDI  
(contre 11 % des seniors nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)

soit 20 % des sorties  
( 0 pt(s) depuis 2022)  
39 % occupaient un CDD < à 1 mois  
parmi les ruptures de contrat : 22 % ont démissionné  
(contre 25 % des seniors tous secteurs confondus).

## Focus sur les femmes



43 % des salariés du secteur sont des femmes. \ \$ \$ {(source : Insee, recensement de la population 2021)}

### Embauches

8 339 entrées

### Départs

8 255 sorties



soit 53 % des entrées  
( -2 pt(s) depuis 2022)  
31 % ont signé un CDI  
(contre 14 % des femmes nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)

soit 53 % des sorties  
( -2 pt(s) depuis 2022)  
30 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 41 % ont démissionné  
(contre 44 % des femmes tous secteurs confondus).

## Focus sur les hommes



57 % des salariés du secteurs sont des hommes. \ \$ \$ {(source : Insee, recensement de la population 2021)}

### Embauches

7 317 entrées

### Départs

7 325 sorties



soit 47 % des entrées  
(+ 2 pt(s) depuis 2022)  
37 % ont signé un CDI  
(contre 23 % des hommes nouvellements  
embauchés tous secteurs confondus)

soit 47 % des sorties  
(+ 2 pt(s) depuis 2022)  
19 % occupaient un **CDD < à 1 mois**  
parmi les ruptures de contrat : 39 % ont démissionné  
(contre 41 % des hommes tous secteurs confondus).

## Focus sur les postes qualifiés

### Embauches de salariés pour un poste qualifié

5 191 entrées

### Départs de salariés qui occupaient un poste qualifié

5 184 sorties



soit 37 % des entrées  
42 % ont signé un CDI  
(contre 24 % tous secteurs confondus  
parmi les postes qualifiés)

soit 37 % des sorties  
parmi les ruptures de contrat : 43 % ont démissionné  
(contre 43 % des salariés qui occupaient  
un poste qualifié tous secteurs confondus).

## Focus sur les postes non qualifiés

### Embauches de salariés pour un poste non qualifié

7 994 entrées

soit 57 % des entrées  
24 % ont signé un CDI  
(contre 14 % tous secteurs confondus  
parmi les postes non qualifiés)



### Départs de salariés qui occupaient un poste non qualifié

7 962 sorties

soit 56 % des sorties  
parmi les ruptures de contrat : 39 % ont démissionné  
(contre 43 % des salariés qui occupaient  
un poste non qualifié tous secteurs confondus).

## Le commerce extérieur

### Les données du commerce extérieur

- Le suivi et l'analyse des exportations/importations permet d'appréhender la performance économique de la région.
- une augmentation des exportations peut signaler une économie forte et compétitive, tandis qu'une hausse des importations peut refléter une demande intérieure robuste.
- la provenance des produits est crucial, surtout en cas de difficultés dans le pays d'origine qui perturberaient les chaînes d'approvisionnement et entraîner des pénuries ou des hausses de prix.

## Les exportations en nette progression

En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations dans l'industrie agroalimentaire s'élèvent à 945 172 milliers d'euros au 4e trimestre 2024. Sur un an, elles augmentent fortement (8,8 %). Dans le même temps, les importations dans ce secteur progressent nettement (2,3 %). Le montant des exportations est le plus élevé en Côte-d'Or : 476 170 milliers d'euros au 4e trimestre 2024. Au sein des départements, l'évolution des exportations se situent entre -4,1 % dans le Doubs et 43,3 % dans la Nièvre.

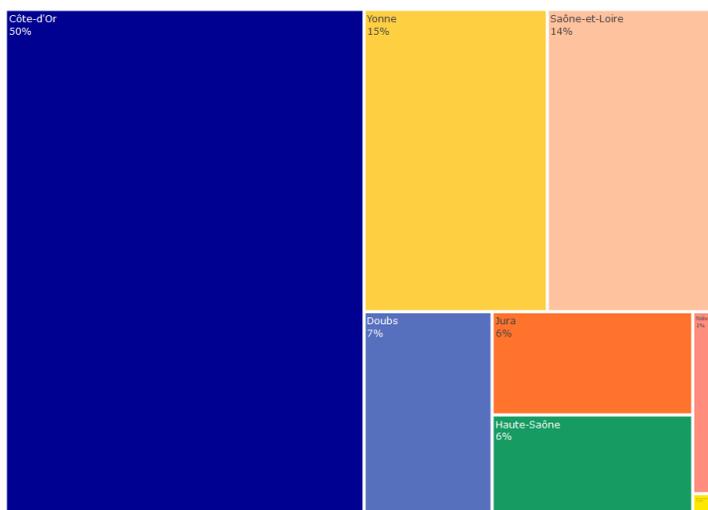
Tableau 6 | Chiffres clés du commerce extérieur

4e trimestre 2024

	Exportations		Importations	
	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)	Montant en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)
Bourgogne-Franche-Comté	945 172	8,8	490 136	2,3
Côte-d'Or	476 170	13,2	95 674	6,1
Doubs	68 993	-4,1	145 734	1,4
Haute-Saône	54 072	-0,3	13 515	6,1
Jura	54 075	10,8	45 306	1,9
Nièvre	11 719	43,3	1 028	-60,0
Saône-et-Loire	134 066	4,0	107 493	-4,2
Territoire de Belfort	1 585	11,3	10 303	29,1
Yonne	144 491	7,5	71 082	8,8

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Graph 14 | Les exportations par département



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Etats-Unis d'Amérique : principal débouché à l'export

Avec 16 % des exportations du secteur de l'industrie agroalimentaire, ce pays est le principal débouché de la région.

Tableau 7 | Top 10 des pays à l'exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Etats-Unis d'Amérique	151405	16
Royaume-Uni	104522	11
Allemagne	91859	10
Espagne	72138	8
Belgique	63669	7
Italie	40088	4
Canada	39577	4
Japon	37177	4
Pays-Bas	36082	4
Suisse	34913	4

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Tableau 8 | Top 10 des pays à l'importation

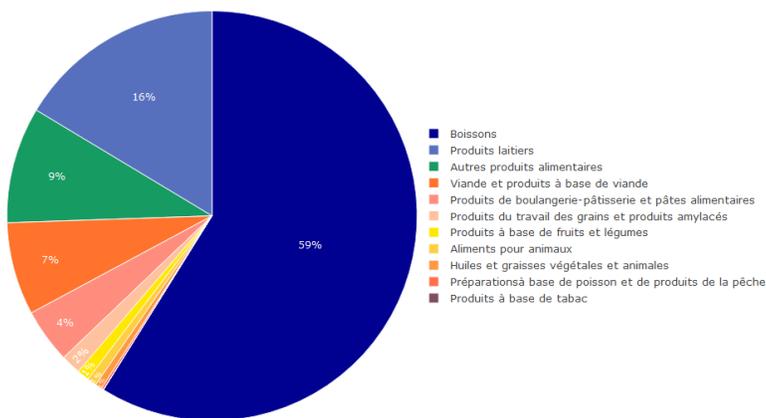
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	139878	28
Allemagne	76169	16
Belgique	54369	11
Pays-Bas	52260	11
Italie	39293	8
Espagne	33091	7
Irlande	22120	4
Brésil	11268	2
Danemark	6524	1
Pologne	6253	1

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Boissons : produit le plus exporté

Au 4e trimestre 2024, le montant des exportations de ce produit s'élève à 556 470 milliers d'euros, soit 59 % des exportations dans l'industrie agroalimentaire. Les exportations de Produits laitiers sont le deuxième produit le plus exporté avec 16 % des exportations du secteur.

Graph 15 | Les exportations par produits



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Principaux débouchés à l'export selon les produits

Les principales destinations peuvent fortement varier d'un produit à l'autre. Les débouchés à l'exportation sont présentés ici pour les deux premiers produits exportés.

Tableau 9 | Boissons : top 10 des pays à l'exportation

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Etats-Unis d Amérique	143428	26
Royaume-Uni	78139	14
Japon	35918	6
Canada	34765	6
Suisse	24360	4
Belgique	22807	4
Hong-Kong	19035	3
Allemagne	18269	3
Danemark	17453	3
Pays-Bas	15789	3

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Tableau 10 | Produits laitiers : top 10 des pays à l'exportation

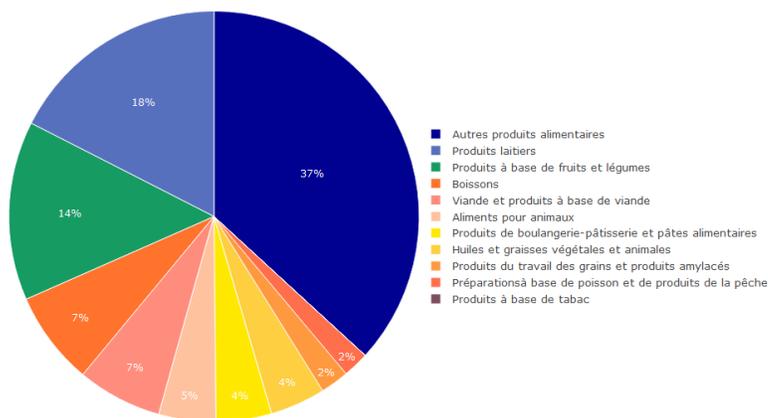
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations totales du secteur (en %)
Espagne	34758	22
Allemagne	30336	20
Belgique	18933	12
Royaume-Uni	11464	7
Chine	9651	6
Pays-Bas	6828	4
Irlande	3665	2
Corée du Sud	3209	2
Inde	2950	2
Afrique du Sud	2945	2

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Autres produits alimentaires : produit le plus importé

Le montant des importations de ce produit s'élève à 180 438 milliers d'euros au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, soit 37 % des importations dans l'industrie agroalimentaire. Viennent ensuite les importations de Produits laitiers avec 18 % des importations du secteur.

Graph 16 | Les importations par produits



Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

## Principales provenances des produits importés

La provenance peut varier fortement d'un produit à l'autre. Elle est présentée ici pour les deux premiers produits importés dans l'industrie agroalimentaire.

Tableau 11 | Autres produits alimentaires : top 10 des pays

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Suisse	134853	74.7
Allemagne	14518	8.0
Italie	8146	4.5
Belgique	5784	3.2
Espagne	4525	2.5
Pays-Bas	2697	1.5
Etats-Unis d Amérique	1034	0.6
Royaume-Uni	947	0.5
Chili	906	0.5
Autriche	871	0.5

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Tableau 12 | Produits laitiers : top 10 des pays

Pays	Montant en milliers d'euros	Part des importations totales du secteur (en %)
Irlande	20996	24
Pays-Bas	17324	20
Allemagne	14873	17
Belgique	14607	17
Italie	4513	5
Espagne	3388	4
Retour France	2277	3
Royaume-Uni	1608	2
Grèce	1511	2
Pologne	1020	1

Source: Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

# Sources, méthodologie, définitions

## Sources et méthodes

La donnée structurelle du **nombre d'établissements** provient du fichier Flores de l'Insee (« **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié**»). Les industries agroalimentaires sont définies comme l'ensemble des établissements dont le code NAF est 10 ou 11, y compris l'artisanat commercial.

Les **évolutions de l'emploi salarié** (hors intérim) sont calculées à partir des **estimations trimestrielles de l'emploi salarié** produites conjointement par l'Insee, l'Acoss et la Dares. Les effectifs salariés diffusés correspondent au « nombre de salariés inscrits durant la dernière semaine de la période » renseigné dans la Déclaration sociale nominative (DSN). Les alternants font partie des effectifs salariés.

Les **mouvements de main-d'oeuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

**L'intérim** : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

## Définitions

Les industries agroalimentaires (IAA) regroupent les établissements dont l'activité principale, codée à partir de la Nomenclature d'activités françaises (NAF Rev.2) relève des domaines suivants:

- 10.1.Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande.
- 10.2.Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques.
- 10.3.Transformation et conservation de fruits et légumes.
- 10.4.Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales.
- 10.5.Fabrication de produits laitiers.
- 10.6.Travail des grains ; fabrication de produits amylicés.
- 10.7.Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires.
- 10.8.Fabrication d'autres produits alimentaires.
- 10.9.Fabrication d'aliments pour animaux.
- 11. Fabrication de boissons.
- 12. Fabrication de produits à base de tabac.

La Fabrication de produits à base de tabac a été exclue du champ de cette étude. Compte tenu de leur faible poids en Bourgogne-Franche-Comté, les secteurs 10.2, 10.3, 10.4, 10.6 et 10.9 ont été regroupés sous l'appellation « Reste des IAA ».

L'**artisanat commercial** qualifie les activités agroalimentaires associées à de la vente au détail : il comprend les établissements dont l'activité principale correspond aux codes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D de la NAF Rev.2.

Les **embauches** (i.e. entrées) et les **départs** (i.e. sorties) sont des flux de main-d'oeuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main d'oeuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

**Catégorie socioprofessionnelle** : les personnes en emploi sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agréé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Au sein des actifs occupés, six catégories sont distinguées : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

À l'aide des **travaux** de l'Insee sur le sujet nous pouvons distinguer, au sein des ouvriers et des employés, les **emplois qualifiés** et les **emplois non qualifiés**. Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle à 2 chiffres), les ouvriers non qualifiés de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69). Pour les employés non qualifiés, la distinction se fonde sur la nomenclature à 4 chiffres : agents de service (postes 525a, 525b, 525c, 525d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), des standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), assistants maternels (563a), aides à domicile, aides ménagères (563b), employés de maison et personnels de ménage (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564b).

---

## Pour en savoir plus

« [L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mars 2025.

« [Conjoncture Emploi Insee-Urssaf-DREETS](#) », Insee-Urssaf-DREETS, Insee Flash, mars 2025.

« [Indicateurs Trimestriels Régionaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2025.

« [Indicateurs Trimestriels Départementaux : Économie, emploi, marché du travail et politiques d'emploi](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2025.

« [Indicateurs Statistiques Territoriaux](#) », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2025.

« [Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en Bourgogne-Franche-Comté](#) », DREETS et France Travail Bourgogne-Franche-Comté, mai 2025.

« [Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté](#) », Insee (emploi, chômage, etc.).

« [La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté](#) », Tendances régionales, Banque de France, mai 2025.

---

**Directeur de publication :** \ Simon-Pierre Eury \ **Conception et réalisation :** \ Céline Rouot, Émilie Vivas  
 \ Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) \ de  
 Bourgogne-Franche-Comté \ 5 place Jean Cornet \ 25041 Besançon Cedex \  
 [www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr) \

---